

Le tri ... simplement.



Verre

Conteneur vert



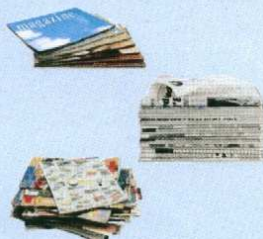
- Pots
- Bocaux
- Bouteilles

Il ne faut pas mettre

Bouchons, capsules
Ampoules, néons
Vaisselle (assiettes, verres à boire)
Miroirs
Vitres

Papier

Conteneur bleu



- Magazines, catalogues, journaux, prospectus
- Enveloppes avec et sans fenêtre
- Papiers de bureau (entiers)
- Petits cartons blancs

Il ne faut pas mettre

Papiers gras
Papiers absorbants
Lingettes
Papiers spéciaux (calque, carbone)

Emballages

Conteneur jaune



- Bouteilles, flacons plastique (eau, lait, shampoing, gel douche, lessive, huile, ...)
- Emballages métalliques (conserves, canettes, aérosols, barquettes aluminium, ...)
- Briques alimentaires (lait, soupe, jus de fruits, ...)
- Emballages carton (boîtes de céréales, de gâteaux, de lessive, à œufs, à pizza...)

Il ne faut pas mettre

Emballages non vidés
Pots de yaourt, de crème, de glace
Barquettes plastique
Suremballages plastique
Sacs plastique
Polystyrène
Pots de fleurs
Gobelets

Déchets spéciaux et encombrants

Déchèterie



Végétaux, ferraille, cartons, encombrants, bois, gravats et inertes, piles et batteries, ampoules, néons, déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, cuisinières, télévisions, ordinateurs, sèche-cheveux, téléphones portables, ...), huile moteur, de friture, pneumatiques, déchets toxiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires, produits acides et basiques).

Remarque :

Tout ce qui est mis dans la benne «encombrants» est enterré au centre d'enfouissement de La Tienne.

⚠ avant de jeter dans cette benne, demandez-vous si ce «déchet» ne peut vraiment plus être utile à quelqu'un (amis, associations, ...).

Ordures ménagères

(déchets non recyclables)

Poubelle



Tout ce qui n'est pas actuellement recyclable

(films plastique, barquettes plastique, pots de yaourt, couches culottes, lingettes, ...).



Remarque :

Les ordures ménagères sont enterrées au centre d'enfouissement de La Tienne (cf. photo ci-dessus).

⚠ avant de jeter un «déchet» à la poubelle demandez-vous s'il n'est pas réutilisable ou recyclable.

Pourquoi trier ?

- Pour recycler afin de :
- économiser des matières premières et ainsi protéger l'environnement et penser aux générations futures
 - être en conformité avec la loi

- diminuer le tonnage d'ordures ménagères et ainsi maîtriser les coûts de traitement (En 2007, 1 tonne d'ordures ménagères coûte 172€ à la Communauté de Communes alors que 1 tonne de déchets triés et recyclables coûte 120€ => plus on trie moins on paye)
- créer des emplois

Pour tout renseignement
contactez-nous au
04 78 06 39 37 ou
au 04 78 06 16 14

Composter ses déchets verts

Que composter ?

Cendres de bois, sciure, copeaux, plantes d'intérieur, épluchures, thé, coquilles d'œufs, marc de café, croûtes de fromages, pain, fruits, filtres en papier, tontes de gazons, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...

Pourquoi ?

- diminuer le volume de la poubelle (en moyenne une poubelle est constituée de 29 %

de matières biodégradables => déchets organiques pouvant être compostés).

- obtenir un très bon engrais pour le jardin

Comment ?

- au fond du jardin, en tas
 - à l'aide d'un composteur
- => pour l'achat d'un composteur vous pouvez contacter la Communauté de Communes.

Tout dépôt sauvage de déchets sur les voies publiques, dans la nature, au pied des points d'apports volontaires, est strictement interdit.
C'est une infraction passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 € (articles R 632-1 et R 635-8 du code pénal).